



## **MESSAGE D'AHMED DJOGHLAF**

### **SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

*à l'occasion de*

**Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-sud**

*19 décembre 2011*

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



**Convention sur la  
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

Le «Sud» comprend plus de 70 pour cent des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les pays en développement font face à des défis de taille quant à la perte de biodiversité et à l'atténuation des risques que cette perte entraîne. Pour les pays les moins développés, les pays en développement sans accès au littoral, les petits États insulaires et l'Afrique en général, les exigences en termes de développement des capacités nécessitent non seulement une coopération Nord-Sud pour le développement durable mais une coopération Sud-sud. Celle-ci, en tant que complément à la coopération Nord-Sud, s'avère un outil puissant pour le succès de la conservation de la biodiversité.

Ainsi, la coopération Sud-sud s'avère l'une des modalités clés pour renforcer la mise en œuvre de cette Convention vitale au service des besoins légitimes de développement des Parties qui sont des pays en développement.

Alors que les pays émergents et en développement consolident leurs accomplissements quant à la mise en œuvre de la Convention, et alors que leur capacité d'aider d'autres partenaires s'accroît, la Convention nécessite la coopération Sud-sud et la coopération triangulaire comme pierres angulaires de sa stratégie pour l'atteinte des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La coopération Sud-sud doit être encouragée, au sein de la Convention, et dans le contexte plus large de la coopération scientifique et technique, telle que définie par les articles 16, 17 et 18 de la Convention. Elle peut aussi être reliée au transfert de technologie relative à la biodiversité et aux discussions dans le cadre de l'Initiative technologique sur la biodiversité.

L'an dernier, juste avant la dixième réunion de la Conférence des Parties, un Forum sur la coopération Sud-sud sur la biodiversité au service du développement avait été convoqué par le G-77 et la Chine, adoptant un Plan pluriannuel d'action pour la coopération Sud-Sud sur la biodiversité au service du développement comme un complément à la plateforme G-77 pour le développement pour le Sud lancé en juin 2008 à la douzième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Par la suite, la Conférence des Parties à la Convention a adopté la décision X/23, qui encourage les Parties et autres gouvernements à contribuer davantage à l'élaboration du plan et appelle les organisations régionales, les agences des Nations Unies et de développement, les organisations non gouvernementales et d'autres donateurs à soutenir la finalisation du Plan d'action pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième réunion, qui se tiendra à Hyderabad, en Inde, en octobre de l'année prochaine.

En ce sens, j'accueille favorablement l'appui proactif du Gouvernement de la République de Corée, par le biais de son Institut national pour les ressources biologique (INRB) qui accueillait la troisième réunion de la coopération Sud-sud de la biodiversité au service du développement du 18 au 20 mai 2011 à Incheon.

Les résultats de la réunion et les recommandations seront examinées à la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'examen de mise en œuvre en mai 2012 à Montréal, où les Parties examineront également le Plan d'action proposé par le Groupe des 77 et la Chine.

Depuis 2006, le Groupe des 77 et la Chine ont attaché une importance fondamentale à coopérer avec le Secrétariat de la Convention dans la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement par des initiatives Sud-sud. Comme l'Afrique est en passe de devenir le président du Groupe des 77 pour 2012, il appartient maintenant aux Parties à la Convention de continuer à travailler ensemble pour s'assurer que les progrès réalisés à ce jour quant à la coopération Sud-Sud puissent augmenter dans les années à venir dans l'arène du développement durable.

Je me réjouis du soutien actif des Parties dans la poursuite du développement et l'adoption éventuelle d'un Plan d'action sur la coopération Sud-sud de la biodiversité au service du développement comme un élément clé de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011 à 2020 pour la biodiversité.

Je me réjouis de l'organisation de réunions régulières du forum Sud-sud sur la biodiversité au service du développement, en partenariat avec le Groupe des 77 et la Chine, en marge des futures réunions de la Conférence des Parties visant à échanger des expériences et des meilleures pratiques.